



**ARRETE N° 2024\_0274**

**ARRETE DE VOIRIE STATIONNEMENT POIDS LOURD RUE DE LISLEDON**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu le stationnement d'un poids lourd en vue d'un échange de citerne à gaz à réaliser par l'entreprise CSC, domiciliée Route de Gien 45600 Sully sur Loire, représentée par Madame Nathalie COSSON, dans la rue de Lisledon,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

**ARRETONS**

**Article 1 :** Le **lundi 27 mai 2024 de 07h00 à 13h00**, le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue de Lisledon, portion comprise entre le carrefour avec la rue Chambon et le carrefour avec la rue du Courtil Cabot.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'entreprise CSC par la rue Chambon, la rue des Sablières et la rue du Courtil Cabot, dans les deux sens.

**Article 3 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 4 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 5 :** L'entreprise CSC est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 6 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise CSC, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Mme la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise CSC, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 06/05/2024



Date d'affichage : 06/05/2024